

PROJET EDUCATIF

1. INTRODUCTION :

Le sport contribue au développement de l'enfant et du jeune et à leur équilibre de vie. Il favorise leur épanouissement et leur intégration dans la société.

Le sport est reconnu comme étant un moyen d'enrichissement physique, mais aussi moral, culturel et intellectuel. Il représente une contribution originale à la formation du citoyen, en particulier au sein de l'association sportive.

Les Ecoles de Cyclotourisme peuvent dans le cadre d'un projet éducatif :

- rendre possible la pratique approfondie de l'activité vélo.
- constituer un dispositif de réussite et de valorisation des compétences et aptitudes des jeunes ainsi qu'une sensibilisation au milieu naturel.

2. LE STATUT ET LA VOCATION DE L'ECOLE DE CYCLOTOURISME DE L'UC NIVOLET:

L'école a pour but de promouvoir et d'initier les jeunes à la pratique du VTT dans un esprit de convivialité.

Elle soutient une politique sportive fédératrice et est garante d'une éthique sportive qui met en avant le rôle éducatif de développement, d'intégration sociale et humaine.

3. LES OBJECTIFS EDUCATIFS :

Objectifs d'éducation globale et de socialisation.

L'Ecole de Cyclotourisme permet aux jeunes :

- l'accès à la pratique du vtt en toute sécurité
- la découverte des bienfaits de la pratique du vélo en groupe et en club.
- La découverte de leurs capacités tant physiques que psychologiques
- l'investissement dans l'effort et la perception de ses bienfaits.
- La découverte de leur environnement et la sensibilisation à sa protection.
- La sensibilisation à une bonne hygiène de vie.
- L'apprentissage des bonnes réactions face à un incident.
- L'apprentissage de l'entretien et du réglage de leurs vélos.
- L'apprentissage du respect du niveau de chacun sans jugement.

La structure respecte les objectifs éducatifs de l'école française de vélo :

- Transmettre et promouvoir les valeurs citoyennes : respect de soi - respect des règles –respect des autres-respect des lieux de pratiques – solidarité ;
- Permettre aux jeunes de tous milieux de pratiquer une activité de pleine nature au travers du vélo ;
- Promouvoir la pratique du vélo chez les jeunes ;
- Promouvoir la sécurité à vélo pour tous ;
- Permettre l'apprentissage des différentes pratiques du vélo dans le respect des règles de sécurité ;
- Favoriser la mixité sociale et développer la capacité d'autonomie des jeunes ;
- Encourager le sens des responsabilités et la prise d'initiatives ;
- Développer l'acquisition d'un ensemble de connaissances environnementales et culturelles ;
- Favoriser les échanges au sein du club, des organisations et manifestations fédérales ;
- Susciter l'engagement associatif ;
- Sensibiliser aux comportements de développement durable et au respect de l'environnement.

Objectifs spécifiques à l'activité sportive :

- Promouvoir la discipline.
- Développer les connaissances liées à l'activité.
- Développement des sports de nature.
- Favoriser l'acquisition de savoirs techniques.
- Favoriser la notion d'effort, d'attention et de concentration.
- Favoriser la découverte de l'environnement.
- Développer les valeurs telles que l'esprit d'équipe, l'effort...
- Développer la notion de sécurité.

3.2. Objectifs spécifiques :

Les objectifs spécifiques d'une structure labellisée au sein de l'école française de vélo sont :

- Le développement de l'initiation au vélo et des premiers apprentissages ;
- Le développement des capacités physiques et intellectuelles du jeune ;
- Le développement des capacités techniques nécessaire aux différents types de pratique à vélo sur les routes, les chemins et les sentiers ;
- Le développement de l'autonomie à vélo ;
- La transmission des connaissances indispensables à la pratique du vélo et du cyclotourisme ;
- La valorisation des compétences acquises des jeunes au travers du carnet de progression ;
- La participation aux organisations et manifestations fédérales (départementales, régionales et nationales) ;
- La formation de nouveaux éducateurs au sein de la structure ;
- La communication sur les activités en interne et en externe à la structure.

4. LES MOYENS

- La constitution d'une équipe d'éducateurs.
- Des points d'accueil (école de Cyclotourisme).
- L'agrément jeunesse et sport et l'agrément fédéral (à terme).
- Un budget d'activité.
- La définition d'horaires de pratique.
- Des modalités tarifaires.
- Des outils d'information et de relation avec les familles.
- Un règlement intérieur.
- Des temps de concertation et de préparation de l'équipe d'encadrement.
- Des modalités d'évaluation et de suivi des projets.
- Des espaces éducatifs d'activités sécurisés.
- Des espaces naturels de pratique.
- Des échanges interclubs.

LE PROJET PEDAGOGIQUE

1. ORGANISATION :

Le club propose des sorties les mercredis après-midi. Les périodes vont de mars à juin et de septembre à novembre hors vacances scolaires. La tranche d'âge accueillie va de 9 à 12 ans. La durée des séances est 2h. La capacité d'accueil est fixée à 12 jeunes.

Cette activité se présente sous la forme d'une école de cyclotourisme agréée par la Fédération Française de Cyclotourisme. L'encadrement est assuré par un moniteur fédéral et par des éducateurs fédéraux. L'accueil d'adultes expérimentés, ex les parents, est encouragée.

2. CONSTATS :

Les jeunes font souvent du vélo pour se rendre à l'école ou pour du loisir. Il nous semble nécessaire de leur faire découvrir une pratique sécurisée ainsi que d'étendre leur pratique dans les domaines du sport, de la découverte, de la sensibilisation à leur environnement.

3. LES OBJECTIFS :

Les objectifs généraux :

- Développer l'autonomie de l'enfant, lui faire rencontrer l'activité VTT ou Route, terrain d'investigation pour découvrir le milieu de pratique, la nature.
- Favoriser l'acquisition de savoirs à travers des situations d'apprentissage.
- Mettre en place un référentiel (le carnet de progression)

Les objectifs évaluables : (Carnet de progression)

Les ateliers proposés sont les suivants :

- Physique : Gérer un effort de longue durée sur tous les types de terrain.
- Technique : Maîtriser les éléments fondamentaux du pilotage pour franchir les obstacles ou les zones de terrains accidentés.
- Psychologique : Mesurer la prise de risque pour choisir un comportement adapté à la situation et gérer le stress.
- Mécanique : Pouvoir régler, entretenir et réparer son vélo afin de se déplacer en toute sécurité et être autonome.
- Orientation : Utiliser les différents outils pour préparer un itinéraire et pour se guider.
- Environnement : Connaître et comprendre les milieux naturels pour pouvoir mieux les préserver.
- Sécurité : Assurer sa propre sécurité et celle des autres en respectant les règles de cohabitation sur un même espace.
- Sécurité : Apprendre et comprendre certaines règles du code de la route.

4. LES MOYENS :

Les moyens financiers :

- Le budget.
- Le financement.
- Cotisations annuelles.
- Subvention municipale et/ou communauté de commune.
- Subventions fédérales.
- Sponsoring.

Les moyens matériels :

- Des espaces éducatifs.
- Des ateliers mécaniques.
- Du matériel pédagogique (maniabilité, cartographie).
- Des sites de pratiques.

Les moyens humains : L'encadrement est assuré par :

- un moniteur.
- des initiateurs (à terme).
- des animateurs.
- des adultes expérimentés.

Les moyens pédagogiques :

- Un planning d'activités.
- La séance hebdomadaire.
- Les interclubs.
- Les randonnées FFCT.
- Matériel pédagogique

Les moyens logistiques :

- Communication orale, correspondance écrite, smartphone.
- Site Internet, applications numériques.
- Autonomie restreinte lors des sorties, sollicitation des parents.
- Dispositions nécessaires pour garantir la sécurité des jeunes (taux d'encadrement, réglementation, hygiène, des gilets réfléchissants).
- Organisation des départs, transports, arrivées.
- Coordination avec les clubs.
- Réunions de travail.